(*) Le contrôle technique est effectué sans démontage et porte sur l'ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin1991 modifié au 20 mai 2018. Ci-dessous la liste des points de contrôle à prendre en compte à partir du 20 mai 2018

Lorsque la contre-visite fait suite à un contrôle réalisé avant le 20 mai 2018 et qu'elle est effectuée à compter du 20 mai 2018, cette contre-visite

		porte	surl	'ensem	ible des	points de contrôle de l'arrêté du 18 juin 19	91 cc	onsoli	dé au 20 mai	2018				
0.	IDENTIFICATION DU VÉHICULE	MI	MA	oc			MI	ЛADC	7.	AUTRE MAT	ÉRIEL (suite)	MI	MA	DC
0.1.1.	PLAQUE D'IMMATRICULATION	0		0	ET EQ	UIPEMENTS ÉLECTRIQUES (suite)			7.1.5.	AIRBAG			_	_
0.2.1.	NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE CHÂSSIS PLAQUE CONSTRUCTEUR	3		0	4.7.1.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLA-	3	2 0	7.1.6.		ENUE SUPPLÉMENTAIRE	0	3	0
0.4.1.	ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE	0		0		IRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE)			7.3.1.		POSITIF ANTIVOL	1		1
0.5.1.	CONDITIONS DE CONTRÔLE	0	12	0	4.7.2.	CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION	1	0 0	7.4.1.	TRIANGLE DE SI		1		0
0.6.1.	DOCUMENTS D'IDENTIFICATION COMPLÉMENTAIRES	3	2	0		ARRIÈRE)	2	2 0	7.7.1.	AVERTISSEUR SO		3	2	0
1.	ÉQUIPEMENTS DE FREINAGE	MI	MA	70	4.8.1.	ÉTAT (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉ- FLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE)	2	2 0	7.8.1.	COMPTEUR KILO		1	-	0
1.1.1.	PIVOT DE LA PÉDALE DU FREIN DE SERVICE	0		0		CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES		1 0			RONIQUE DE STABILITÉ	0		0
1.1.1.	ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF DE FREINAGE	1	3	0		(CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHI-					HOMEGOE DE OFFICIENTE	-		_
1.1.6	DE FREINAGE COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT	1	5	0		SSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE) ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (TÉMOINS OBLIGA-	1	1 0	8.	NUISANCES			MA	JC
	DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-	2		4		TOIRES POUR LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE)	1	1 0			UCTION DU BRUIT	0	2	1
	CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES)	-15				CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (TÉMOINS	1	0 0	8.2.11.		REDUCTION DES EMISSIONS NT POUR MOTEUR Á ALLUMAG	0	2	0
	CONDUITES RIGIDES DES FREINS FLEXIBLES DE FREINS	1		3	113121	OBLIGATOIRES POUR LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE)				COMMANDÉ	NI FOOR WOTEOR A ALLOWAG			
	GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS	2		3	4.10.1.	LIAISONS ÉLECTRIQUES ENTRE LE VÉHICULE	2	2 0	8.2.12.	ÉMISSIONS GAZE	USES	1	6	0
	TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS	1		3		TRACTEUR ET LA REMORQUE			8.2.21.	ÉQUIPEMENTS D	E RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À	4 . 0	2	0
1.1.15.	CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE	0		2		CÂBLAGE ELECTRIQUE (BASSE TENSION)	_	3 3			POUR MOTEUR À ALLUMAGE			
1.1.16.	CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE	2	5	4		BATTERIE DE SERVICE		2 0	0.2.22	PAR COMPRESSION OPACITÉ	ON			
	SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET	0		2		COFFRE A BATTERIE DE TRACTION		2 0		PERTES DE LIQUI	nes	0		0
1.2.1.	PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE	1		2		BATTERIE DE TRACTION CÂBLAGES ET CONNECTEURS HAUTE	0	2 0	-					
1.2.2.	EFFICACITÉ DU FREIN DE SERVICE	0		1		TENSION	1		10.	VEHICULES D	E DEPANNAGE	МІ	MA	DC
	PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS	0		2	4.15.2.	TRESSES DE MASSE, Y COMPRIS LEURS	1	1 0	10.1.1	. SIGNALISATION	SPÉCIFIQUE DU VÉHICULE	3		0
1.3.2.	EFFICACITÉ DU FREIN DE SECOURS PERFORMANCES DU FREIN DE STATIONNEMENT	0		0	4.45	FIXATIONS	1	1 0		. FEUX SPÉCIAUX		1	0	0
1.4.2.	EFFICACITÉ DU FREIN DE STATIONNEMENT	0	1	1		CONTINUITÉ DE MASSE PROTECTION DE LA PRISE DE CHARGE	1	1 0	-		F TRANSPORT		MA	DC
	SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS)	0	-	0		PRISE DE CHARGE SUR VÉHICULE	1	2 0	10.11		E TRANSPORT	w	IVIA	UC.
	LIQUIDE DE FREIN (ABS)	0	1			CÂBLE DE CHARGE		0 0		SANITAIRE		9		
2.	DIRECTION	MI		DC		ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRO-		3 0	4000	FEUX SPÉCIAUX		2	0	0
2.1.1.	ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION	1	5	4	1120121	NIQUES SUR CIRCUITS HAUTE TENSION		-	59000	AVERTISSEURS SE		2	0	0
2.1.2.	FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION	0	4	4	4.17.1.	DISPOSITIF ANTI-DÉMARRAGE	1	0 0	11.1.3	INSIGNE DISTINC	TIF	1	0	0
2.1.3.	DE DIRECTION ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION	1	7	4		AUTRES DISPOSITIFS	2	2 0	12.	VÉHICULES DE	STINÉS À L'ENSEIGNE-	MI	MA	DC
2.1.4.	FONCTIONNEMENT DE LA TIMONERIE DE DIRECTIO	N O	2	0 _	-	ECCIEUX DOLLES PREUS CUSPENCION		-	MAEN		UITE AUTOMOBILE			
2.1.5.	DIRECTION ASSISTÉE	1		5	5.	ESSIEUX, ROUES, PNEUS, SUSPENSION	IVII	MADO	1990	NAME OF TAXABLE PARTY.	PÉCIFIQUE DU VÉHICULE		-	
2.2.1.	ÉTAT DU VOLANT	0		3		ESSIEUX	1	2 3			TÉRIEUR COMPLÉMENTAIRE	4	2	0
2.2.2.	COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION JEU DANS LA DIRECTION	1	1	1	5.1.2.	PORTE-FUSÉES ROULEMENTS DE ROUES	0	3 4 2 2			TÉRIEUR COMPLÉMENTAIRE	1	2	0
2.6.1.	DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE	0		1	5.2.1.	MOYEU DE ROUE	1	2 2 2		DOUBLE COMMA		0	2	0
2.7.1.	RIPAGE	1		0	5.2.2.	JANTE	0	3 3			NDE ACCÉLÉRATEUR	0	1	0
3.	VISIBILITÉ	MI		C	5.2.3. 5.3.1.	PNEUMATIQUES RESSORTS ET STABILISATEURS	4	8 4 4	12.2.5	DOUBLE COMMA	NDE FREINAGE	0	1	0
	CHAMP DE VISION	1	1	0	5.3.2.	AMORTISSEURS	3	2 0	12.2.6	DOUBLE COMMA	NDE DE DÉBRAYAGE	0	2	0
3.2.1.	ÉTAT DES VITRAGES MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS	1	3	1	5.3.3.	TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE,	1	3 3	- CO	TAVIS ET V	NTURES DE TRANSPORT		MA	100
	ESSUIE-GLACE	1	2	0		TRIANGLES ROTULES DE SUSPENSION	1	2 1	13.		DITURES DE TRANSPORT	W	IVI	UC
3.5.1.	LAVE-GLACE DU PAREBRISE	1	1	0		SUSPENSION PNEUMATIQUE OU	Ó	2 2		AVEC CHAU	FFEUR			
3.6.1.	SYSTÈME DE DÉSEMBUAGE	1	0	0	3.3.3.	OLÉOPNEUMATIQUE				SIGNALISATION		3	-	
4.	FEUX, DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS	MI	MA	oc -				-		2. PLAQUE DISTIN	CTIVE TAXI	1		0
	ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES				6.	CHÂSSIS ET ACCESSOIRES DU CHÂSSIS		MAIDC		3. VIGNETTE VTC		3	0	0
4.1.1.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES)	2		0	6.1.1.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS	5	7 5	13.2	L. TAXIMETRE		0	3	0
4.1.2.	ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT)	0		0	6.1.2.	TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX	1	1 1	T.	VEHICULES	DE COLLECTION	M	M/	DC
4.1.3.	COMMUTATION (PHARES)	1		0	6.1.3.	RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT		8 4	0.2.1.					_
4.1.4.	CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (PHARES) DISPOSITIF DE RÉGLAGE DE LA PORTÉE (PHARES)	0		0	6.1.4.	PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI- ENCASTREMENT ARRIÈRE	0	2 1	1.1.2.		E DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF	1	0	0
4.1.6.	LAVE-PHARES	1		0	6.1.5.	SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT)	1	2 1	212121	DE FREINAGE			·	0
4.2.1.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION	1		0		ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF	1	6 1	1.1.10	DISPOSITIF DE F	REINAGE ASSISTÉ,	C	1	0
	AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR)					DE REMORQUAGE	1	8 5		MAÎTRE-CYLIND	RE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES)			
4.2.2.	COMMUTATION (FEUX DE POSITION AVANT,	1	2	0	6.1.7.	TRANSMISSION SUPPORT DE MOTEUR	1	8 5			REINS, DISQUES DE FREINS	1	0	0
7.2.2.	ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX	- 1	2	v	6.2.1.	ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE	1	3 4			TRIERS DE FREINS	1		
	D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR)				6.2.2.	FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE	0	4 3		JANTE SUSPENSION PN	ELIMATIQUE QU	0		
4.2.3.	CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE POSI	- 1	2	0	6.2.3.	PORTES ET POIGNÉES DE PORTE	1	4 1	5.3.5.	OLÉOPNEUMAT		C	1	0
	TION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GA- BARIT FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR)				6.2.4.	PLANCHER SIÈGE CONDUCTEUR	1	1 1		CLEOI NEOIVIAT				
421	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP)	3	3	1	6.2.5.	SIÈGE CONDUCTEUR AUTRES SIÈGES	2	2 2 2 2	VEHICU	LES CONCERNES	CONTRÔLE CONTRÔLE TECHNIQUE (1)	Proch		
4.3.1.	COMMUTATION (FEUX STOP)	0	-	1	6.2.7.	COMMANDES DE CONDUITE	0	1 1	0000	hicules sauf véhicules	TECHNIQUE COMPLEMENTAIRE	CONTR		
	CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX STOP)	1	_	0		MARCHEPIEDS POUR ACCÉDER À LA CABINE		3 0		écédemment :	en (le 11° ou le 12° mois après la Visite Technique) en	e	1	
	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE	3	3	0	6.2.9.	AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS	2	3 0	- Essence n	nis en circulation 01/10/72	2017 — 2018 —	→ 20	19	
	DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE)					INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS			à partir du	01/10/72	2018 - 2019			
4.4.2.	COMMUTATION (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DESIGNAL DE DÉTRESSE)	1	1	0		GARDE-BOUE DISPOSITIFS ANTIPROJECTIONS	2	2 0	- Diesel mis	en circulation 01/01/80	65 Feb 100 Feb			
4.4.3.	CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (INDICATEURS	0	1	0		AUTRES OUVRANTS	1	3 0	à partir du	01/01/80	2019 — 2020 —	▶ 20	21	
7,41.3.	DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE)	U			7.	AUTRE MATERIEL	MI	MA DC	(1)					
4.4.4.		1		0							complémentaires visés à l'article 4		loc à	
4.5.1.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT	3	3	0	7.1.1.	SÛRETÉ DU MONTAGE DES CEINTURES DE	0	2 1	moteur de	ont le poids total au	uin 1991 modifié, s'appliquent aux torisé en charge n'éxcède pas 3.5 t	tonnes	iles a	
4.5.2.	(FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT)	1	0	0	712	SÉCURITÉET DE LEURS ANCRAGES			Sont soun	nis au contrôle tech	nique complémentaire, les véhicul			
4.5.3.	COMMUTATION (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET	1	1	0	7.1.2.	ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES	1	5 0	catégorie	N1 à l'exception de	s véhicules suivants :			
454	ARRIÈRE) CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE	0	1	0	7.1.3.	LIMITEUR D'EFFORT DE CEINTURE DE SÉCURITÉ	0	2 0			eur à allumage commandé (essen			
	BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE)				7.1.4.	PRÉTENSIONNEURS DE CEINTURE DE SÉCURITÉ		2 0	-les véhici	ales équipés de mot	irculation avant le 1er octobre 19 eur à allumage par compression (diesel)		
4.5.1.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT	3	1	0	LÉGEN	DE .			mis pour	la première fois en	circulation avant le 1er janvier 198	30;		
462	(FEU DE MARCHE ARRIÈRE) CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES	0	1		Défaillar	DE nce MineureMI Chiffres (ex : 1/2/4)	Nom	nhre de	-les véhic		tilisée par le moteur est : GA, EL,		HE, F	iH.

Défaillance Majeure.....MA

Défaillance Critique.....DC

défaillances par catégorie

CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEU DE MARCHE ARRIÈRE)

4.6.3. COMMUTATION (FEU DE MARCHE ARRIÈRE)

mis pour la première fois en circulation avant le 1er janvier 1980 ; -les véhicules dont l'énergie utilisée par le moteur est : GA, EL, AC, H2,HE, HH. La date limite de validité d'un contrôle technique complémentaire

favorable ou d'une contre-visite complémentaire favorable

est celle du dernier contrôle technique périodique.